



# 2026

## Note de présentation brève et synthétique du budget primitif

**CONSEIL MUNICIPAL**

**DU 16 AVRIL 2026**



REÇU EN PREFECTURE

le 17/04/2026

Application agréée E-legalite.com

71\_AN-078-217806058-2026.04.16-2026\_IV\_26-

# SOMMAIRE

<b>PREAMBULE</b> .....	<b>2</b>
<b>SYNTHESE DU BUDGET</b> .....	<b>2</b>
<b>AFFECTATION DU RESULTAT 2025</b> .....	<b>3</b>
<b>ANALYSE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b> .....	<b>4</b>
I.    DEPENSES DE FONCTIONNEMENT.....	<b>4</b>
II.   RECETTES DE FONCTIONNEMENT .....	<b>6</b>
<b>ANALYSE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b> .....	<b>9</b>
I.    DEPENSES D'INVESTISSEMENT .....	<b>9</b>
II.   RECETTES D'INVESTISSEMENT.....	<b>11</b>
<b>CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT</b> .....	<b>12</b>
<b>STABILITE FISCALE</b> .....	<b>12</b>
<b>SITUATION DE LA DETTE</b> .....	<b>13</b>

## PREAMBULE

Le budget est prévu pour la durée d'un exercice, débutant le 1er janvier et prenant fin le 31 décembre.

Le budget est l'acte par lequel sont prévues et autorisées par l'assemblée délibérante les recettes et les dépenses. Il fixe les enveloppes de crédits permettant d'engager les dépenses pendant la durée de l'exercice. Il détermine aussi les recettes attendues, notamment en matière de fiscalité.

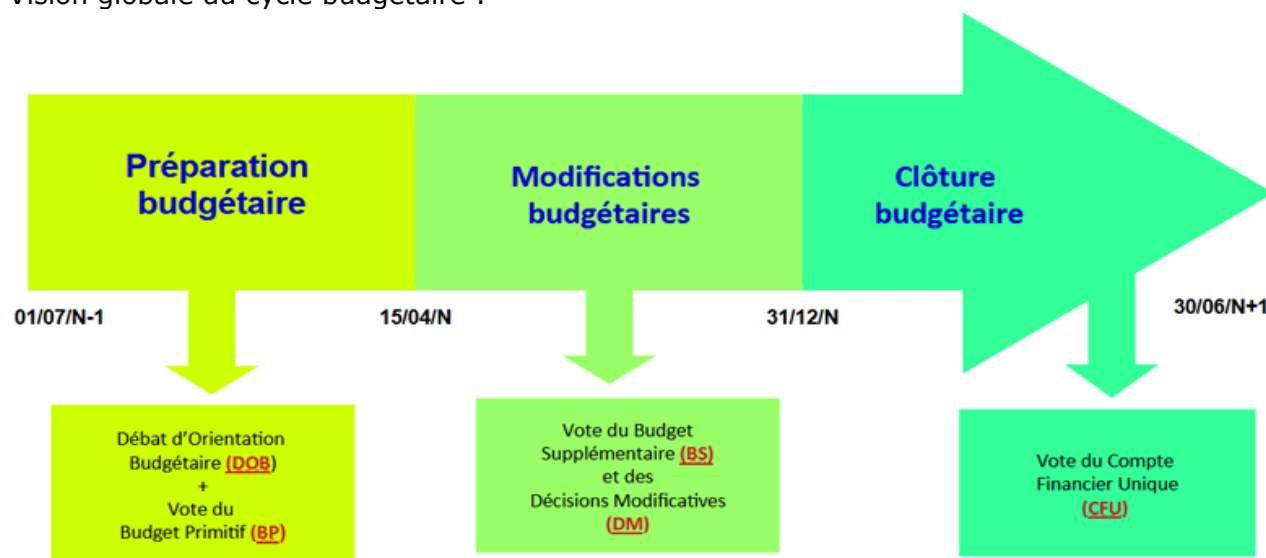
En dépenses, les crédits votés sont limitatifs, les engagements ne peuvent pas être créés et validés sans crédits votés préalablement. En recettes, les prévisions sont évaluatives. Les recettes réalisées peuvent, par conséquent, être supérieures aux prévisions.

Le budget se présente sous la forme de deux sections :

- La section de fonctionnement ;
- La section d'investissement.

Le montant des dépenses et des recettes de chacune des deux sections doit être équilibré. Les dépenses et les recettes sont regroupées par chapitre budgétaire, ventilé chacun par article comptable selon la nomenclature budgétaire et comptable en vigueur.

Vision globale du cycle budgétaire :



Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par le conseil municipal avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte (loi du 2 mars 1982) et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Le principe d'unité budgétaire impose que l'ensemble des recettes et des dépenses du budget doivent apparaître dans un document unique. Ce principe permet au conseil municipal de détenir l'exhaustivité des autorisations budgétaires dans un seul document, composé d'un certain nombre d'annexes obligatoires.

Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité.

Ce rapport a vocation à synthétiser et rendre accessibles les données budgétaires issues de la maquette réglementaire imposée par le cadre légal des différentes instructions budgétaires

L'article L.2313-1 du CGCT impose la réalisation d'une note brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles du budget 2026.

## INTRODUCTION

Le budget 2026 a été porté au vote du Conseil municipal le 16 avril 2026. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouverture de la mairie.

Il convient de rappeler que ce budget est voté par chapitre et présenté suivant le référentiel budgétaire et comptable M57.

Le budget 2026 concrétise les orientations de la municipalité dans la continuité des informations contenues dans le rapport d'orientations budgétaires.

L'élaboration du budget 2026 s'inscrit cependant dans un fort contexte de crise politique et budgétaire.

La stratégie financière est de continuer d'encadrer le budget primitif proposé cette année. Elle s'appuie sur un cadre de gestion désormais solidement installé, dont les principes directeurs demeurent inchangés : prudence, responsabilité, efficacité et ambition.

Ce budget reflète la volonté de la collectivité de ne pas opposer rigueur financière et ambition territoriale, mais au contraire de les articuler pour bâtir un développement équilibré et tourné vers l'avenir.

Les lignes de gestion du budget communal établies précédemment sont donc réaffirmées :

- ✚ Maintien total des taux de fiscalité
- ✚ Équilibre entre la hausse des dépenses et celle des recettes
- ✚ Maintien global des subventions aux associations
- ✚ Niveau soutenu d'investissement
- ✚ Sollicitation des subventions auprès de l'État, des Conseils Départemental et Régional

Un budget sans concession : ambitieux pour l'avenir, responsable pour le présent et fidèle à nos engagements fiscaux.

Des investissements ambitieux sans alourdir la fiscalité. Une gestion rigoureuse des deniers publics qui permet un maintien de notre capacité de financement.

## SYNTHESE DU BUDGET 2026

Le budget primitif global (opérations d'ordre et réelles) présente au vote du Conseil municipal pour l'exercice 2026 s'élève à 2.311.935,11 €.

	BP 2025	BP 2026	% évol.	Ecart en €
FONCTIONNEMENT	1 337 982,48 €	1 424 765,13 €	6,49%	86 782,65 €
INVESTISSEMENT	834 198,33 €	887 169,98 €	6,35%	52 971,65 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 172 180,81 €</b>	<b>2 311 935,11 €</b>		<b>139 754,30 €</b>

La section de fonctionnement s'établit à :

- 1.424.765,13 € en recettes
- 873.569,49 € en dépenses

Ce qui permet de dégager un excédent de fonctionnement de 551.195,64 € afin de financer les investissements.

La section d'investissement s'équilibre quant à elle à 887.169,98 €.

## AFFECTATION DU RÉSULTAT 2025

Les résultats d'exécution de l'exercice 2025 sont positifs, ils augmentent la capacité d'autofinancement de la commune.

Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2025 laisse apparaître un solde positif de 98.105,77 € auquel il convient de rajouter l'excédent antérieur reporté d'un montant de 530.092,40 €. Le résultat cumulé se porte donc à **628.198,17 €**.

Le résultat d'investissement de l'exercice 2025 laisse apparaître un solde positif de 43.828,94€ auquel il convient d'ajouter l'excédent antérieur reporté d'un montant de 60.046,40 €. Le résultat cumulé se porte donc à **104.875,34 €**.

Le solde créditeur des restes à réaliser s'élève à 136.300,00 €.

L'affectation du résultat 2025 se matérialise de la façon suivante :

- 628.198,17 € à la section de fonctionnement (R002 – excédent de fonctionnement)
- 104.875,34 € à la section d'investissement (R001 – excédent d'investissement)

## ANALYSE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement permet à la collectivité d'assurer le quotidien. Elle regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

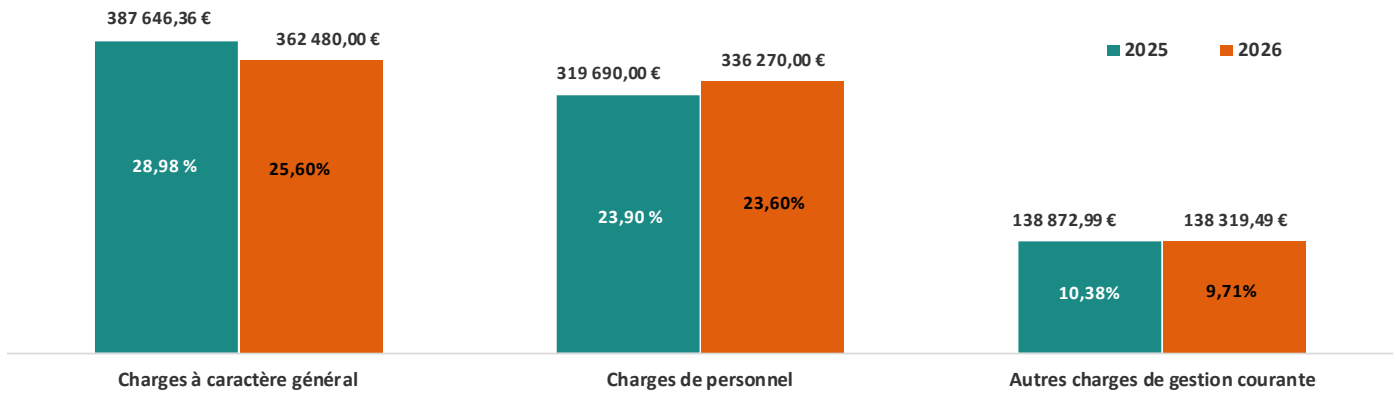
Les montants projetés de la section de fonctionnement du budget primitif 2026 de la commune peuvent se résumer dans les tableaux détaillés ci-après.

### I. Dépenses de la section de fonctionnement

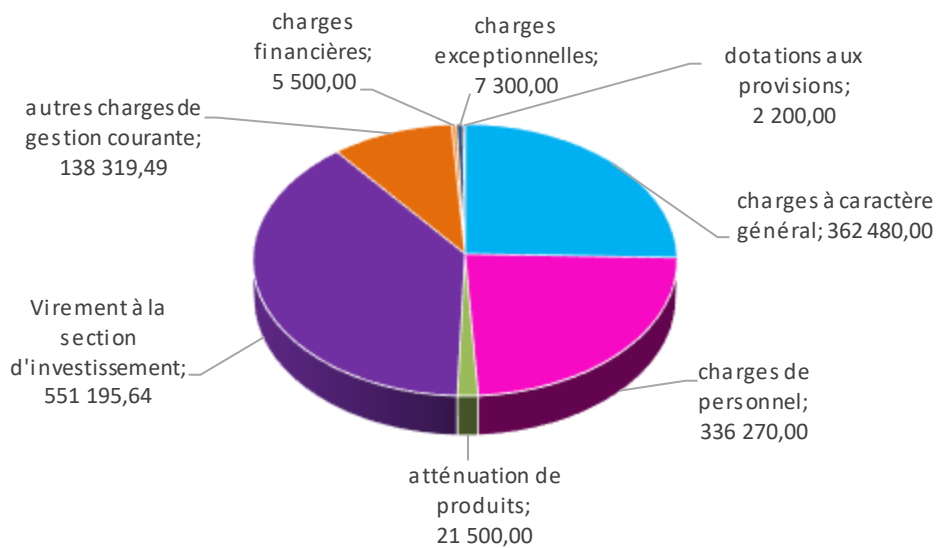
Les dépenses totales de la section de fonctionnement s'élèvent à 1.424.765,13 € dont 551.195,64 € de virement à la section d'investissement.

Ces dépenses s'établissent comme suit :

Chapitre	Libellé	BP 2025	BP 2026	BP 2026 - BP 2025	Evolution %
011	charges à caractère général	387 646,36	362 480,00	-25 166,36	-6,49%
012	charges de personnel	319 690,00	336 270,00	16 580,00	5,19%
014	atténuation de produits	22 800,00	21 500,00	-1 300,00	
023	virement à la section d'investissement	463 998,17	551 195,64	87 197,47	18,79%
042	opérations d'ordre entre sections	724,96	0,00	-724,96	
65	autres charges de gestion courante	138 872,99	138 319,49	-553,50	-0,40%
66	charges financières	3 450,00	5 500,00	2 050,00	59,42%
67	charges exceptionnelles	500,00	7 300,00	6 800,00	
68	dotations aux provisions	0,00	2 200,00	2 200,00	
	<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>1 337 682,48</b>	<b>1 424 765,13</b>	<b>87 082,65</b>	<b>6,51%</b>



*Répartition des dépenses de fonctionnement par chapitre :*



Chapitre 011 : Les charges à caractère général sont estimées à 362.680,00€ en 2026 contre 387.646,36€ en 2025, soit une baisse de 6,49%. Les postes essentiellement en baisse sont : électricité, contrats de prestations de services, entretien bâtiments publics, maintenance et entretien de réseaux. Tandis que les postes en hausse sont : achats de prestation de service, locations immobilières, entretien de terrain, entretien de voirie, entretien de matériel roulant, études et recherches, fêtes et cérémonies, frais de nettoyage des locaux et frais bancaires.

Chapitre 012 : Les dépenses de personnel sont estimées à 336.270,00€ en 2026 contre 319.690,00€ en 2025, soit une hausse de 5,19%.

L'année 2026 est à nouveau impactée par la forte augmentation des taux de cotisations patronale (+3 points) de la CNRACL, les augmentations du SMIC en janvier, la revalorisation obligatoire du RIFSEEP (tous les 6 ans), la prévision d'un tuilage de poste et la participation communale en année pleine en matière de prévoyance et de santé.

Il est également provisionné une réserve pour couvrir d'éventuelles décisions gouvernementales en cours d'année en matière de rémunération.

Chapitre 014 : Atténuation de produits : 21.500,00 € correspondant au reversement au FPIC.

Chapitre 65 : Les autres charges de gestion courante sont estimées à 138.319,49 € en 2026 contre 138.872,99 € en 2025, soit une baisse de 0,40%. Les postes en baisse sont l'indemnité d'éviction des terrains agricoles dans le cadre de l'achat de terrains pour le parking de la gare, les autres contributions et les créances admises en non-valeur. Tandis que les postes en hausse sont les indemnités des élus (revalorisées par décision de l'État), l'enveloppe pour la formation des élus, l'augmentation de la cotisation au service incendie et aux redevances informatiques.

Ce chapitre retrace les dépenses afférentes :

- aux contributions aux syndicats intercommunaux pour 6.800,00€
- aux versements des indemnités et cotisations des élus pour 59.000,00€
- aux versements des subventions aux associations pour 3.000,00€
- à la contribution au service d'incendie pour 41.239,49 € contre 39.702,99€ en 2025
- aux redevances concessions et logiciels pour 12.900,00€

Chapitre 66 : Les charges financières s'établissent à 5.500,00€ en 2026 contre à 3.450,00 € en 2025.

Chapitre 67 : Les charges exceptionnelles sont estimées à 7.300,00 € en 2026 contre 500,00 € en 2025. Cette somme correspond à l'annulation d'un titre émis en doublon en 2025.

Chapitre 68 : Les dotations aux provisions s'élèvent à 2.200,00 € en 2026 pour couvrir les risques d'impayés de deux titres à l'encontre de l'YCID et un l'encontre de COPIE DEP.

Chapitre 023 : Virement à la section d'investissement, cette somme contribue à l'autofinancement de la section d'investissement à hauteur de 551.195,64€ en 2026 contre 463.998,17€ en 2025, soit +18,79%.

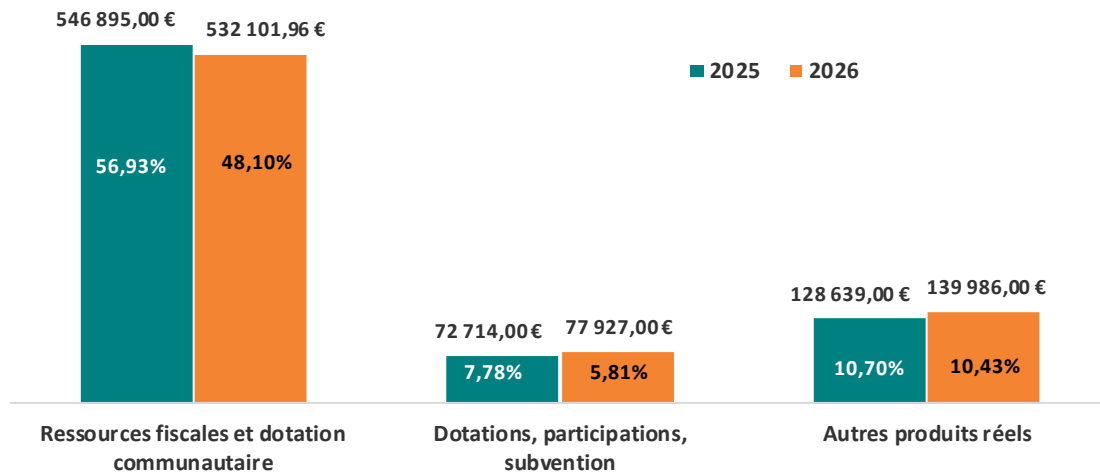
## II. Recettes de la section de fonctionnement

Les recettes totales de la section de fonctionnement s'élèvent à 1.424.765,13 €

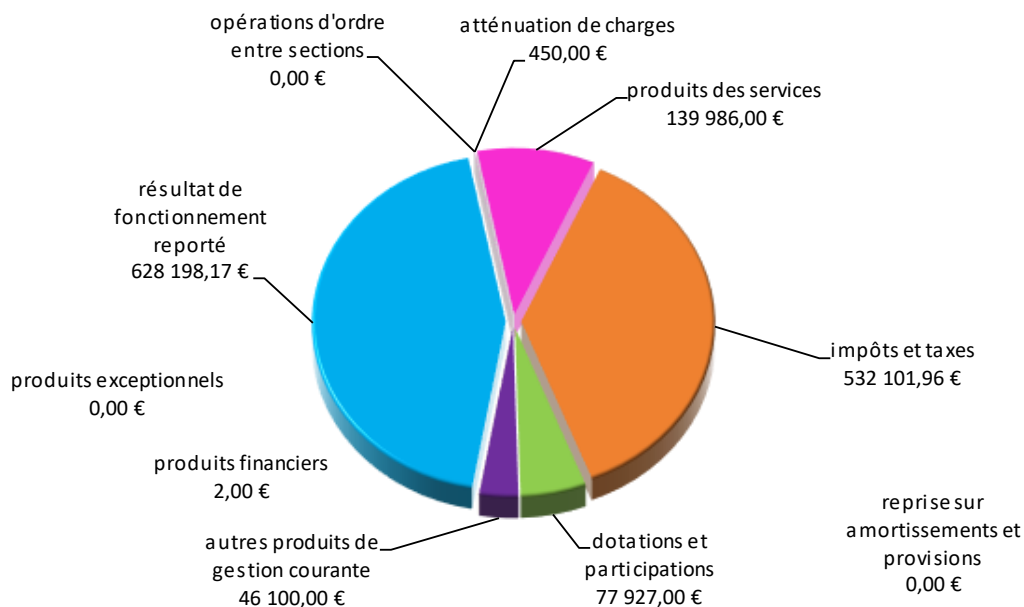
- ✓ 796.566,96 € en recettes réelles.
- ✓ 628.198,17 € de résultat de fonctionnement reporté

Ces recettes en augmentation de 6,51%, s'établissent comme suit :

Chapitre	Libellé	BP 2025	BP 2026	BP 2026 - BP 2025	Evolution %
002	résultat de fonctionnement reporté	530 092,40	628 198,17	98 105,77	18,51%
013	atténuation de charges	2 980,00	450,00	-2 530,00	
042	opérations d'ordre entre sections	650,20	0,00	-650,20	
70	produits des services	128 639,00	139 986,00	11 347,00	8,82%
73	impôts et taxes	546 895,00	532 101,96	-14 793,04	-2,70%
74	dotations et participations	72 714,00	77 927,00	5 213,00	7,17%
75	autres produits de gestion courante	55 709,88	46 100,00	-9 609,88	-17,25%
76	produits financiers	2,00	2,00	0,00	
77	produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	
78	reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	
	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>1 337 682,48</b>	<b>1 424 765,13</b>	<b>87 082,65</b>	<b>6,51%</b>



*Répartition des recettes de fonctionnement par chapitre :*



**1. Les recettes fiscales et dotation communautaire : 532.101,96 soit -2,70% (-14.793,04 €)**

Ces recettes représentent 66,79% des recettes réelles de fonctionnement. Elles regroupent plusieurs lignes :

- Impositions et taxes estimées à 481.266€ en 2026 contre 473.060,00€ en 2025 soit une hausse de 1,73%.
- Attribution de compensation CCPH : 6.975,00 € identique à 2025.
- Taxe additionnelle sur les droits de mutation, taxe versée par l'acquéreur lors de transfert de propriété : 42.000,00€ en 2026 contre 65.000,00€ en 2025 en forte baisse de 35,38% pour la deuxième année consécutive.

## **2. Les dotations, participations et subventions : 77.927,00€ soit +7,17% (+5.213,00€)**

Dans l'attente des notifications de l'État, les montants ont été estimés à l'aide d'outils de calculs mis à disposition par l'Association des Maires de France.

- La DGF (dotation générale de fonctionnement) est estimée avec prudence à 42.000,00 € contre 46.000,00 € en 2025.
- La DSR (dotation de solidarité rurale) est estimée à 19.000,00 € contre 17.000,00 € en 2025.
- Le FCTVA (fonds de compensation de la TVA) s'élève à 66.500,00 € en 2026 considérant les dépenses éligibles au titre de l'exercice 2024 contre 287,00 € en 2025.
- L'attribution du FDPTP (fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle) est estimée à 8.000,00€.
- La compensation de l'État relative aux exonérations de taxes foncières s'élève à 2.172,00 € en 2026 à l'identique de 2025.

## **3. Les produits des services : 139.986,00 €, soit +8,82% (+9.265,00€)**

Les produits des services comprennent essentiellement la tarification des services périscolaires (120.000,00 €), la perception d'une participation pour l'agence postale communale (14.532,00 €), les redevances d'occupation du domaine public (1.454,00 €) ainsi que les concessions (2.000,00 €).

## **4. Les autres produits de gestion courante : 46.100,00 €, soit -17,25% (-11.609,88€)**

Ces produits correspondent majoritairement à l'encaissement des loyers communaux et la location des équipements et terrains communaux.

La baisse est due à une location du foyer rural qui ne sera pas reportée en 2026 et à la recette de 9.481,00 € au titre de la reprise des contrats et copieurs CANON et SHARP qui a été perçue en 2025.

La section de fonctionnement s'équilibre à hauteur de **1.424.765,13 €**, en augmentation de 6,51% soit +83.000,65 euros, par rapport au BP 2025.

Cette augmentation s'explique principalement par la revalorisation des bases fiscales à hauteur de 0,8%, le résultat de l'exercice 2025, le FCTVA ; ce qui va permettre à la commune de continuer de bénéficier d'une dynamique importante de ses recettes de fonctionnement.

## ANALYSE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme.

Les montants projetés de la section d'investissement du budget primitif 2026 de la commune peuvent se résumer dans les tableaux détaillés ci-après.

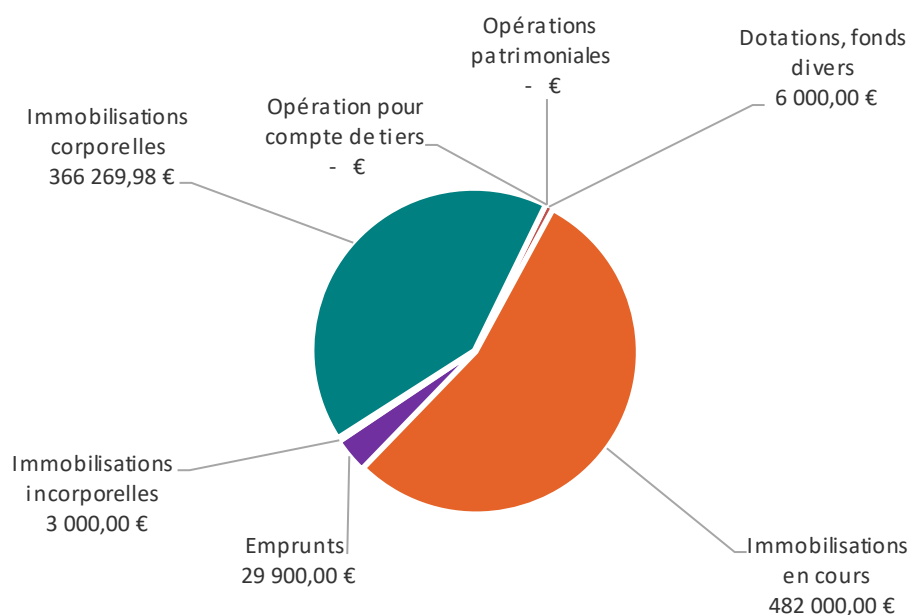
### I. Dépenses de la section d'investissement

Les dépenses totales de la section d'investissement s'élèvent à 887.169,98 € y compris les RAR.

Elles se répartissent par chapitre de la façon suivante :

	BP 2025	Restes à réaliser	BP 2026	BP 2026 + Restes à réaliser	BP 2026 + RAR - BP 2025
Chapitre 001 - résultat d'investissement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 020 - Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 040 - opérations d'ordre entre sections	650,20	0,00	0,00	0,00	-650,20
Chapitre 041 - opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 10 - dotations, fonds divers et réserves	3 400,00	3 000,00	3 000,00	6 000,00	2 600,00
Chapitre 16 - emprunts et dettes assimilées	28 267,37	1 500,00	28 400,00	29 900,00	1 632,63
Chapitre 204 - subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 20 - immobilisations incorporelles	1 500,00	0,00	3 000,00	3 000,00	1 500,00
Chapitre 21 - immobilisations corporelles	331 680,76	69 200,00	297 069,98	366 269,98	34 589,22
Chapitre 23 - immobilisations en cours	468 700,00	0,00	482 000,00	482 000,00	13 300,00
Chapitre 45 - Opérations pour comptes de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>834 198,33</b>	<b>73 700,00</b>	<b>813 469,98</b>	<b>887 169,98</b>	<b>52 971,65</b>

### Dépenses d'investissement 2026



Les dépenses d'équipement brut 2026 s'élèvent à 852.769,98€.

Les principaux investissements 2026 (RAR compris) sont :

➤ **École :**

- Matériels informatiques ..... 5.000,00 €
- Entretien bâtiment scolaire ..... 5.000,00 €
- Blocs secours évacuation ..... 1.500,00 €
- Mallette LEGO ..... 1.050,00 €
- Installation bornes wifi ..... 15.000,00 €
- Table et chaise adaptée..... 700,00 €

➤ **Cantine, garderie, bibliothèque :**

- Équipements de cuisine ..... 5.000,00 €
- Téléphone ..... 300,00 €

➤ **Logements communaux :**

- Installations générales ..... 5.000,00 €
- Travaux logement 8 E ..... 15.000,00 €

➤ **Voirie :**

- Caméras vidéo surveillance..... 30.000,00 €
- Bornes électriques parking de la mairie ..... 2.500,00 €
- Radars pédagogiques ..... 10.000,00 €
- Potelets rue de la Gare..... 15.000,00 €
- Lampadaires ..... 4.500,00 €
- Signalétiques diverses..... 2.000,00 €
- Guirlandes de Noël ..... 2.500,00 €
- Clôture jeux place de la Mairie ..... 12.000,00 €
- Corbeilles ..... 900,00 €
- Acquisition des parcelles du bois du Theil ..... 35.000,00€

➤ **Église :**

- Restauration de l'église ..... 402.000,00€
- Études et diagnostics ..... 15.000,00€
- Missions CSPPS ..... 3.000,00 €

➤ **Matériels et outillages divers :**

- Matériels et outillages techniques ..... 2.000,00€
- Bennette ..... 2.400,00€
- Balayeuse..... 31.000,00 €

➤ **Bâtiments et équipements publics :**

- Matériels informatiques..... 20.000,00€
- Téléphone agence postale ..... 300,00€
- Tables et mange-debout pour le foyer rural ..... 2.200,00€
- Étude réhabilitation électrique du foyer rural ..... 15.000,00€
- Travaux de réhabilitation électrique du foyer rural ..... 40.000,00€
- Vitrines d'affichage extérieur ..... 1.200,00€
- Extincteurs ..... 900,00€

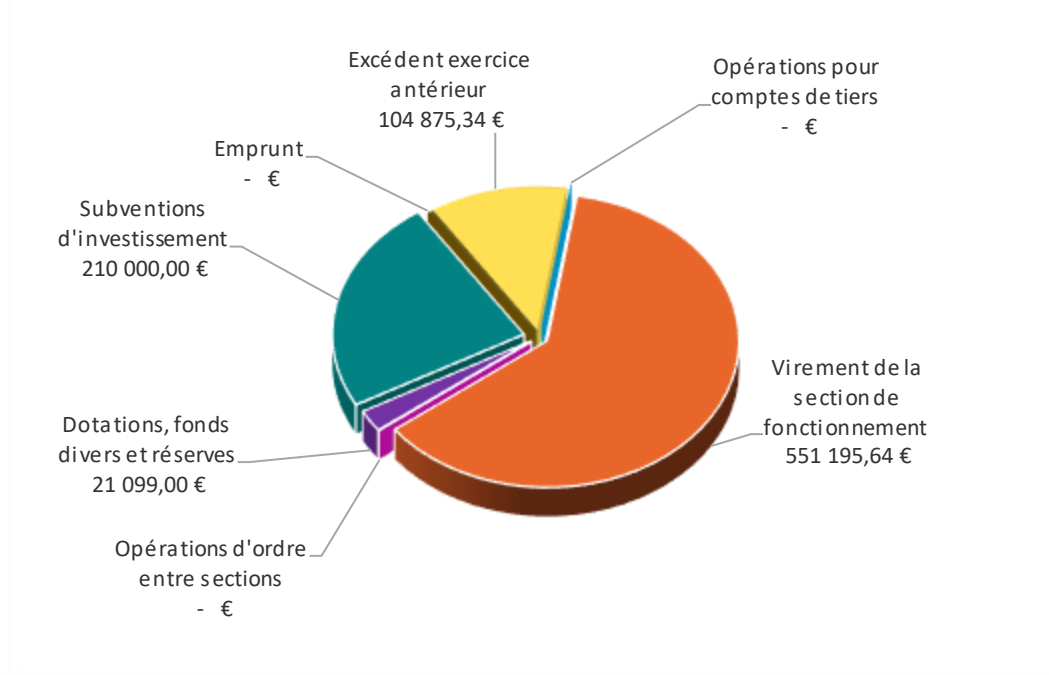
## II. Recettes de la section d'investissement

Les recettes d'investissement prévisionnelles s'établissent à 887.169,98€.

Elles se répartissent par chapitre de la façon suivante :

	BP 2025	Restes à réaliser	BP 2026	BP 2026 + Restes à réaliser	BP 2026 + RAR - BP 2025
<b>Résultat d'invest reporté</b>					
<b>R001 - résultat antérieur</b>	61 046,40	0,00	104 875,34	104 875,34	43 828,94
Chapitre 021 - virement de la section de fonctionnement	463 998,17	0,00	551 195,64	551 195,64	87 197,47
Chapitre 024 - produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 040 - opérations d'ordre entre sections	724,96	0,00	0,00	0,00	-724,96
Chapitre 041 - opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 10 - dotations, fonds divers et réserves	69 763,00	0,00	21 099,00	21 099,00	-48 664,00
Chapitre 13 - subventions d'investissement	131 843,80	210 000,00	0,00	210 000,00	78 156,20
Chapitre 16 - emprunts et dettes assimilées	106 822,00	0,00	0,00	0,00	-106 822,00
Chapitre 27 - autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 45 - Opérations pour comptes de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>834 198,33</b>	<b>210 000,00</b>	<b>677 169,98</b>	<b>887 169,98</b>	<b>52 971,65</b>

### RECETTES D'INVESTISSEMENT 2026



Les principales recettes d'investissement inscrites au budget primitif 2026 sont :

- Le virement de la section de fonctionnement ..... 551.195,64 €
- Le FCTVA.....21.099,00€
- Le résultat reporté ..... 104.875,34€

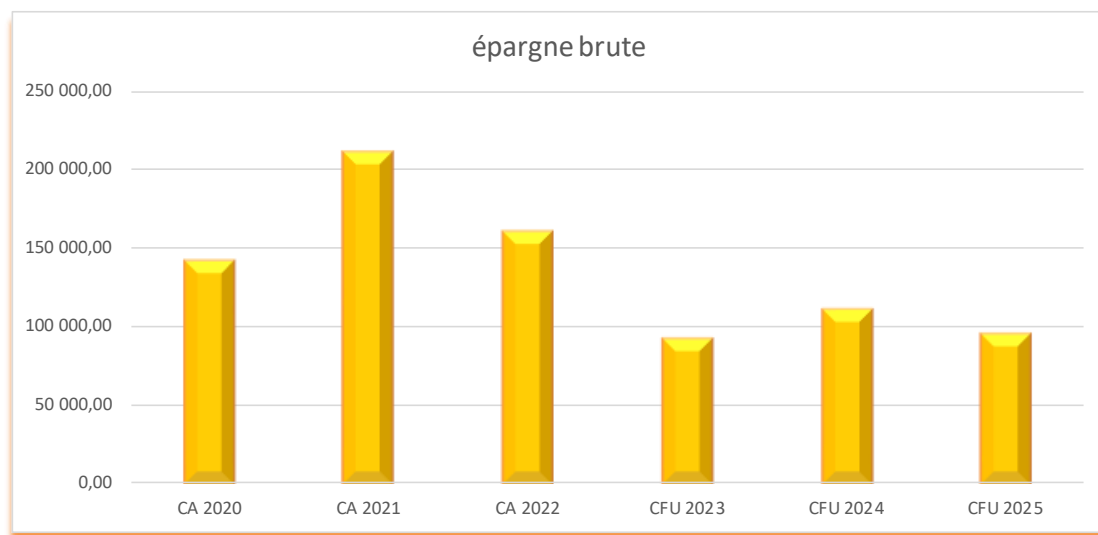
Les restes à réaliser en recettes d'investissement s'élèvent à 210.000,00 € (solde des subventions).

## CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT

L'épargne brute représente les ressources dégagées du fonctionnement (recettes réelles moins dépenses réelles) permettant de couvrir le remboursement en capital de la dette et de financer les équipements.

Elle témoigne :

- de l'aisance de la section de fonctionnement ;
- de la capacité de la collectivité à se désendetter ou à investir.



## STABILITE FISCALE

Le produit fiscal 2026 a été inscrit au budget primitif sur la base des taux inchangés depuis 2017.

Il est estimé à 483.438,00 € contre 480.255,00 € en 2025.

Bases	Bases prévisionnelles 2025	Bases réelles 2025	Prévisions 2026
<b>TH</b> % d'évolution + 0,8%	<b>91 500</b>	<b>105 165</b>	<b>106 006</b>
<b>TF</b> % d'évolution + 0,8%	<b>1 828 000</b>	<b>1 848 874</b>	<b>1 863 665</b>
<b>TFNB</b> % d'évolution + 0,8%	<b>20 600</b>	<b>18 698</b>	<b>18 848</b>

Taux	Taux 2024	Taux 2025	Proposition de taux 2026
TH	10,42%	10,42%	10,42%
TF	21,64%	21,64%	21,64%
TFNB	73,87%	73,87%	73,87%

Produits des contributions directes	BP 2025	CFU 2025	BP 2026
<b>TF</b>	<b>9 534</b>	<b>10 958</b>	<b>11 046</b>
<b>TH</b>	<b>395 579</b>	<b>399 994</b>	<b>403 297</b>
<b>TFNB</b>	<b>15 217</b>	<b>13 812</b>	<b>13 923</b>
Rôles supplémentaires		<b>0</b>	
Allocations compensatrices	<b>2 154</b>	<b>2 172</b>	<b>2 172</b>
Coefficient correcteur	<b>51 057</b>	<b>53 318</b>	<b>53 000</b>
<b>Total</b>	<b>473 542</b>	<b>480 255</b>	<b>483 438</b>

## SITUATION DE LA DETTE

Le capital restant dû au 1<sup>er</sup> janvier 2026 s'élève à 434.629,20 €.

Année de contractualisation	N° Contrat	Montants	Durée /ans	Date dernière échéance	Etablissements prêteurs	Projet financé	Périodicité échéances	Taux	Capital restant dû au 01/01	Annuité de la dette	Intérêts restants d'us
2021	130206	168 985,00 €	15	01/04/2037	CDC	Agrandissement cantine	T	0,64548	141 983,06 €	11 000,84 €	848,36 €
2025	00004157816	106 000,00 €	3	26/09/2028	CREDIT AGRICOLE	Rénovation église	T	2,85	106 000,00 €	- €	3 021,00 €
2021	00002878036	244 915,00 €	30	10/01/2052	CREDIT AGRICOLE	Agrandissement cantine	T	0,82651	186 646,14 €	15 861,75 €	1 572,17 €
<b>TOTAL</b>									<b>434 629,20 €</b>	<b>26 862,59 €</b>	<b>5 441,53 €</b>

Endettement par habitant :

- Emprunt Caisse des Dépôts et Consignations :	136,72 €/hab
- Emprunt Crédit Agricole :	198,15 €/hab
- Emprunt Crédit Agricole :	<u>85,76 €/hab</u>
Total	420,63 €/hab